



Paris, le 1^{er} décembre 2018

COMMUNIQUÉ FÉDÉRATION NATIONALE ANDRÉ MAGINOT

PROFANATION De la Tombe du Soldat Inconnu

Le 1^{er} décembre 2018 sera à marquer d'une pierre noire dans la mémoire collective de la Nation.

En effet, au cours d'une manifestation, des individus ont pu pénétrer sous l'Arc de Triomphe, Place Charles de Gaulle à PARIS et ont profané, de manière scandaleuse, la Dalle sacrée et les bas-reliefs de l'Arc de Triomphe.

Depuis le premier ravivage journalier de la Flamme en 1923, selon un cérémonial très précis, jamais la Dalle sacrée n'avait été souillée de la sorte et le ravivage perturbé, même aux heures les plus sombres de notre Histoire.

C'est pourquoi la Fédération Nationale André Maginot condamne solennellement cet outrage fait aux Soldats qui ont donné leur vie pour que notre pays reste libre et en démocratie.

Des personnes irresponsables, délinquantes, inciviques et irrespectueuses ont ainsi souillé ce qui est le symbole même de la Nation Française, de sa résistance et de sa soif de vivre libre. Ce faisant, ces casseurs agissent contre tous ceux qui, en responsabilité, manifestent dans le respect d'autrui, ce qui est noble et parfaitement démocratique.

Aussi, la Fédération Nationale André Maginot demande-t-elle au pouvoir exécutif, de faire en sorte que ces délinquants, pour la plupart connus des services de sécurité, soient empêchés de nuire de manière très ferme afin que la démocratie ne soit plus sous la menace de forces irresponsables et incontrôlées.

Contact: Richard Pernod communication@maginot.asso.fr / rpernod@maginot.asso.fr ☎ 06 16 56 24 36
Caty Gambert cgambert@maginot.asso.fr

FÉDÉRATION NATIONALE ANDRÉ MAGINOT



Créée en 1888, aujourd'hui doyenne des fédérations de combattants, victimes de guerre et du terrorisme et d'associations patriotiques, la Fédération Nationale André Maginot est l'une des trois premières associations françaises de ce type par son nombre d'adhérents (220 000 adhérents) Elle porte le nom d'André MAGINOT qui fut son président de 1918 à sa mort en 1932 et qui est à l'origine de toutes les lois majeures concernant ces anciens frères d'arme et victimes de guerre, à savoir :

- L'application de la loi du 31 mars 1919 portant sur le droit à reconnaissance et réparation pour les mutilés et réformés de la guerre, les veuves et les orphelins devenus pupilles de la Nation
- La création des offices nationaux des mutilés et du combattant devenus aujourd'hui l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG).
- Le transfert du corps du soldat inconnu de la citadelle de VERDUN à l'Arc de Triomphe (PARIS) avec le premier ravivage de la flamme le 11 novembre 1923 et qui n'a jamais cessé depuis.
- Les emplois réservés

LES OBJECTIFS DE LA FÉDÉRATION

L'aide au monde combattant

La Fédération apporte son aide sous les formes les plus diverses dans les cadres suivants :

- Allocations sociales à ses 220 groupements affiliés
- Subventions d'équipements aux hôpitaux civils et militaires, à la recherche médicale
- Aides aux handicapés et à la recherche pour la maladie d'Alzheimer
- Secours personnalisés à des adhérents et aux associations s'occupant de grands invalides

L'ensemble de ces actions représentent près de 2 000 000 €uros.

Préservation Mémoire Combattante et Civisme

La Fédération développe un effort intense dans les domaines suivants :

- Subventions à ses groupements agissant dans ce domaine
- Financement des visites d'établissements de l'Education Nationale sur les hauts lieux historiques, récompensés par le Prix de la Mémoire « André MAGINOT » chaque année.

L'ensemble de ces actions représentent 450 000 €uros.

Le Prix de la Mémoire subventionne chaque année l'envoi de plus de 15 000 scolaires, collégiens et lycéens sur les hauts lieux historiques du monde combattant (France, mais aussi étranger tel l'Allemagne, l'Italie, la Pologne, le Maghreb...).

Un jury, composé de membres de l'Education Nationale, de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et de la Fédération, sélectionne leurs divers comptes rendus.

La remise des prix, présidée par une haute autorité, se déroule dans les salons d'honneur de l'Hôtel de Ville de PARIS. Elle est suivie, pour tous les participants, d'un office religieux en la cathédrale Saint Louis des Invalides du diocèse des armées françaises et du ravivage de la flamme sacrée sous l'Arc de Triomphe.

